

CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire.

Nombre de conseillers	15
Présents	11

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia	X			
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël	X			
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck	X			
CHERRUAU Didier	X			
COURTIN Sandrine	X			
GAUTIER Bénédicte	X			
GOUSSAY Sarah		X		CHAPIER Karine
GUILLARD Michaël		X		CHERRUAU Didier
GUILLARD Nicolas		X		CHAPIER Franck
LOQUINEAU Angélique	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
YVON Anne-Laure		X		CABO Alexandre
TOTAUX	11	4		

Convocation du 5 avril 2022

Monsieur le Maire ARNOUX Jean-Pierre constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures et 30 minutes.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Patricia ANDRE

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 8 avril 2022

**DÉLIBÉRATION
2022 – 016**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022

Le budget primitif de l'année 2022 proposé au vote du conseil municipal se décompose de la façon suivante :

Investissement

Dépenses	351 316.88
Recettes	453 560.88

Fonctionnement

Dépenses	401 991.99
Recettes	401 991.99

Après délibération, le conseil municipal :

- ❖ Vote à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 tel que proposé.

**DÉLIBÉRATION
2022 – 017**

**BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE L'ANCIEN
MOULIN 2022**

Le budget primitif de l'année 2022 proposé au vote du conseil municipal se décompose de la façon suivante :

Investissement

Dépenses	33 238.39
Recettes	33 238.39

Fonctionnement

Dépenses	33 239.39
Recettes	50 471.77

Après délibération, le conseil municipal :

- ❖ vote à l'unanimité le budget primitif du Lotissement de l'Ancien Moulin pour l'exercice 2022 tel que proposé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ **Sainte-Anne**

La Sainte-Anne aura lieu cette année le dimanche 24 juillet.

Fin de la séance : 20h 15

ARNOUX Jean-Pierre			
ANDRE Patricia		CABO Alexandre	
CABO Mickaël		CHAPIER Karine	
CHAPIER Franck		CHERRUAU Didier	
COURTIN Sandrine		GAUTIER Bénédicte	
GOUSSAY Sarah	Ayant donné pouvoir à Karine CHAPIER	GUILLARD Michaël	Ayant donné pouvoir à Didier CHERRUAU
GUILLARD Nicolas	Ayant donné pouvoir à Franck CHAPIER	LOQUINEAU Angélique	
MIDAVAINÉ Virginie		YVON Anne-Laure	Ayant donné pouvoir à Alexandre CABO